

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT ABSENT :**

M. Aizen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

## PERSONNEL

07 – 05 avril 2018

### **7. Modification et approbation du tableau des effectifs**

Rapporteur : Madame ROLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

- **Considérant** la réussite au concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe de deux chefs de service ;
- **Considérant** la nécessité de recruter un guide de catégorie C pour le Cloître suite à la restructuration du service du patrimoine et à la prise en charge de l'abbaye par la municipalité;
- **Considérant** la nécessité de supprimer un poste d'assistant du patrimoine de catégorie B contractuel compte tenu du profil des candidats ;
- **Considérant** qu'il y a le besoin de pérenniser le poste sur le service de la voirie propreté festivités en remplacement d'un départ à la retraite;
- **Considérant** le besoin de recruter un policier municipal en remplacement d'un départ en disponibilité ;

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
2				01-05-2018	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00
1				15-04-2018	Adjoint du Patrimoine	35 :00
1				01-05-2018	Adjoint technique	35 :00
1				15-04-2018	Gardien/Brigadier	35 :00
1	01-05-2018	Assistant du patrimoine	35 :00			

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la suppression et créations de postes décrites ci-dessus,

**APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme  
Moissac le 10 avril 2018

Le Maire,  
  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :